MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260605-2026_32-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 2026

DÉLIBÉRATION n°2026- 32 DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin 2026 à vingt heure et zéro minute, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 15 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine FRANCE, Yannick BROSSAS **Adjoints** Patricia LEBARBIER, Cyril HUCHET, Virginie FRANCOIS Luc REBOURS Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Stéphanie DURAND, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, , **conseillers**

02. Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Christophe RICHEUX donne pouvoir à Myriam CHERDEL
Annabelle NEVOT donne pouvoir à Delphine FRANCE
donne pouvoir à
donne pouvoir à

0 Conseiller municipal était absent

Secrétaire de séance :

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 28 mai 2026

Madame le Maire expose :

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral fixant, pour chaque commune, le nombre de délégués, de suppléants et le mode de scrutin pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

Le maire rappelle que, pour la commune de Pléboulle, il y a lieu d'élire **3 délégués** et **3 suppléants** en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que, conformément aux dispositions du code électoral, le bureau électoral est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Il s'agit de :

- M. Patrick RENAULT, conseiller municipal, le plus âgé présent ;
- M. Jean-Pierre HUCHET, conseiller municipal, le deuxième plus âgé présent ;
- Mme Virginie FRANCOIS, conseillère municipale, la plus jeune présente ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260605-2026_32-DE

- Mme Johanna BLEUZEN, conseillère municipale, la deuxième plus jeune présente.

La présidence du bureau est assurée par Mme le maire.

b) Candidatures enregistrées

Le maire rappelle l'objet de la séance, qui est l'élection de **trois DELEGUES** et **trois SUPPLEANTS** en vue des élections sénatoriales.

Candidatures enregistrées pour les fonctions de délégués :

- ~~M/~~ Mme Myriam Chardel
- ~~M/~~ Mme France Delphine
- M/~~Mme~~ Hervé Renault

Candidatures enregistrées pour les fonctions de suppléants :

- M/~~Mme~~ Patricia Renault
- ~~M/~~ Mme Durand Stéphanie
- ~~M/~~ Mme Bleuzen Johanna

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15 ;
- Bulletins blancs ou nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 15 ;
- Majorité absolue : 08 ;

c) ÉLECTION DES DELEGUES

Ont obtenu :

- ~~M~~ ou Mme Chardel Myriam : 15 voix ;
- M ou Mme FRANCO Delphine : 15 voix ;
- M ou Mme Hervé Renault : 15 voix ;

~~M/~~ Mme Chardel Myriam
~~M/~~ Mme FRANCÈ Delphine
M/~~Mme~~ Hervé Renault

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont proclamés élus en qualité de **DELEGUES** pour les élections sénatoriales.

d) ÉLECTION DES SUPPLEANTS

Après le vote, ont obtenu :

- M ou ~~Mme~~ Patrick Renault : 15 voix ;
- ~~M~~ ou Mme Durand Stéphanie : 17 voix ;
- ~~M~~ ou Mme Johanna Bleuzen : 15 voix ;

M/~~Mme~~ Patrick Renault
~~M/~~ Mme Durand Stéphanie
~~M/~~ Mme Johanna Bleuzen

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont proclamés élus en qualité de **SUPPLEANTS** pour les élections sénatoriales.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement par l'ancienneté de leur élection, puis par le nombre de voix obtenues, et enfin, en cas d'égalité, par l'âge des candidats.

Observation générale

L'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce n'est pas le cas, il est procédé à un second tour, au cours duquel la majorité relative suffit ; en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260605-2026_32-DE

La présente délibération a été adoptée A LA MAJORITE des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 05 juin 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL





La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise pour contrôle de légalité dans les conditions réglementaires.